

COMITE EXECUTIF IFU 2020 DU 24 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU

Le comité exécutif du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne a été consulté par voie électronique à l'initiative de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le mercredi 24 février 2021 à 15h.

Ont été consultés par voie électronique les membres du comité (4) :

M. Nicolas LACROIX,	Président,
M. Hervé GERIN,	Sous-Préfet de Saint-Dizier,
M. Jean-Sébastien TARDIEU	Représentant le conseil régional
M. Nicolas POMPON,	Représentant les services du conseil départemental.

Ont été associés à la consultation (9) :

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
M. Marc LEBRUN,	ORANO - Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne,
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA - Chef du programme de valorisation,
M. Alain SABATIER	EDF - Directeur de l'accompagnement de CIGEO,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,
M. Mohamed TEMIME	Préfecture de la Haute-Marne - Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire.

Les demandes d'aides présentées sont instruites conformément au dispositif exceptionnel de soutien aux commerces et restaurants pour les établissements fermés administrativement pour cause de crise sanitaire approuvé par l'assemblée générale du groupement le 13 novembre 2020.

Cette indemnité forfaitaire unique (IFU) est destinée aux établissements fermés administrativement, ayant préalablement une activité et dont les effectifs ne dépassent pas 10 salariés (plafond d'effectif qui n'est pas appliqué à la restauration traditionnelle).

Ces demandes ont été transmises après contrôles par la Chambre de Commerce et d'Industrie Haute-Marne Meuse d'une part et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne d'autre part.

Le comité se prononce favorablement à l'unanimité sur 1 demande sur l'IFU 2020 pour un total d'indemnité de 1.500 € :

- 1 IFU pour un montant de 1.500 € pour les ressortissants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Haute-Marne Meuse ;

Le tableau en annexe liste le bénéficiaire.

Le Commissaire du Gouvernement

0 4 MARS 2021

Le Président



Nicolas LACROIX

Liste des dossiers présentés par la CCI pour l'IFU 2020 - DECISIONS CE 24/02/2021

N°	Entreprise	Enseigne	Prénom	Nom	Commune	Siret	Nature activité	Nb salariés	Subvention
1	LE SYMONE CONCEPT STORE	LE SYMONE	Sylviane	MORILLO	SAINT-DIZIER	87811818100014	COMMERCE DE DETAIL D'HABILLEM ENT EN	1	1 500

Le Commissaire du Gouvernement

0 4 MARS 2021